

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉUNION DU 24 mars 2023

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Rians s'est réuni à la salle du mariage le vendredi 24 Mars 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Nicolas BRÉMOND, Président du CCAS.

Etaient présents : M. Nicolas BRÉMOND, Maire, Président du CCAS
Mme Gaëlle CARLOT-REBEC, adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS
Mme Nathalie LOUIS, adjointe au Maire
Mme Stéphanie GOMES Conseillère municipale
Mme Véronique LEFORT conseillère municipale
Mme Sonia MARTI, Mme Véronique KHIAR, Mme Laurie LUCAS et Gilles JAOUEN administrateurs.

Absents excusés :

Mme Maryse MONCOQ donne pouvoir à Mme Gaëlle CARLOT-REBEC.
M. Yves MANCER administrateur.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

M. le Président propose au Conseil d'Administration de désigner Mme Gaëlle CARLOT-REBEC, en qualité de secrétaire de séance.

1) Présentation du bilan de l'Analyse des Besoins Sociaux par le cabinet conseil « La Bric »

Présentation de la 3^{ème} séance de travail par Violaine MAGNIEN représentant le cabinet conseil concernant l'Analyse des Besoins Sociaux auprès des membres du Conseil d'Administration.

Violaine MAGNIEN, termine en faisant un rappel aux membres du Conseil d'Administration de la prochaine et dernière rencontre avec les partenaires sociaux, qui aura lieu le jeudi 4 mai 2023 à 17h30 au sein de la Maison de la Solidarité.

2) Accueil d'un nouveau membre du Conseil d'Administration suite à démission

En application des articles L. 123-6 et R. 123-11 du code de l'action sociale et des familles. Par délibération en date du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration en plus du Maire qui est Président de droit : 4 membres élus au sein du Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L. 123-6 précité, doivent figurer parmi les membres nommés :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF ;
- Un représentant des associations des retraités et de personnes âgées du Département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du Département.

- Considérant la démission le 23 novembre 2022 M. FAURY Christian membre du Conseil d'Administration de l'association Nouvel Horizon Rians, « représentant des associations dans le domaine la lutte contre les exclusions »,
- Considérant la candidature de l'association Garrigues, en date du 12 février 2023,
- Considérant le règlement intérieur du C.C.A.S

L'association Garrigues est nommée membre du CCAS, représentée par Mme LUCAS Laurie, salariée de l'association.

Madame Laurie LUCAS se présente et nous fait part des actions de l'association Garrigues.

3) Approbation de la séance du 16 décembre 2022

Le Procès-Verbal de la séance précédente présenté aux membres du Conseil d'Administration est **ADOpte** à l'unanimité.

4) Présentation du rapport d'activité 2022 et des actions 2023 du CCAS

Chaque année, il est présenté un compte rendu des activités de l'année 2022 et des actions prévisionnelles de l'année 2023. Ce compte rendu est joint à cette note de présentation.

Madame Véronique LEFORT propose, en cas de déclenchement du plan canicule de niveau 3, de donner la possibilité aux personnes âgées inscrites sur le registre du Plan Canicule de se rendre à la piscine municipale à titre gracieux.

Monsieur le Président Nicolas BREMOND informe les membres, que cette action doit être bien cadrée au sein d'une action sociale et médicale. Cela pourrait avoir un impact sur le budget si il y a une forte demande. Il peut être envisageable de réfléchir aussi à une action avec le Maître-nageur lors de l'aquagym. Cette mesure de « gratuité » devra être voté au sein du Conseil Municipal. Une fois l'action validée, elle ne pourra plus être supprimée.

Monsieur Gilles JAOUEN intervient en rappelant que cette gratuité ne se fera qu'en cas de niveau 3 « forte chaleur ».

Concernant la semaine Bleue :

La Vice-Présidente, Gaelle CARLOT-REBEC sollicite les membres à réfléchir à la mise en place d'un tarif à 5 € concernant le repas champêtre. Au vu de la forte influence, cela risquerait d'impacter le budget dédié à la semaine Bleue.

Concernant les données des partenaires qui interviennent au sein de la Maison de la Solidarité :

La Vice-Présidente, Gaelle CARLOT-REBEC intervient en informant les membres qu'il serait plus judiciable d'ajouter un avenant aux conventions d'utilisation des locaux avec nécessité pour chaque partenaire utilisateur de remettre un compte rendu des activités au CCAS chaque année, afin de mieux palier aux informations.

L'action des Bus des Possibles a été une belle réussite sur Rians. Enfin, le budget « arbre de Noël » basculera l'année prochaine sur le budget communal.

Madame Véronique LEFORT informe les membres du CCAS que l'association le GEM souhaite signer une convention de partenariat.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver ce rapport d'activité et la présentation des

actions 2023.

Le compte rendu des activités de l'année 2022 et des actions de l'année 2023 présenté aux membres du Conseil d'Administration, est **APPROUVE à l'unanimité**.

5) Présentation du débat d'orientation budgétaire

Bilan budgétaire 2022 et budget prévisionnel 2023 :

NB : A ce jour, le CCAS ne comprend pas de section d'investissement.

Section Fonctionnement

DEPENSES 2022 : 27 429,44

Chapitre 11 : 23 389,22 €

Chapitre 65 : 4 040,22 €

Résultat de clôture 2022 : 10 170,56 €

DEPENSES 2023 : 48 675 €

Chapitre 11 : 33 409 €

Chapitre 65 : 15 266 €

Chapitre 011 : charges à caractère général

➤ **Eau : article 60611**

En 2022, pas de dépenses de ce type

Dans le cadre de la nouvelle action aide alimentaire portée par le CCAS, les crédits d'un montant de 300 € sont prévus sur ce compte pour l'année 2023

➤ **Electricité : article 60612**

En 2022, pas de dépenses de ce type

Dans le cadre de la nouvelle action aide alimentaire portée par le CCAS, les crédits d'un montant de 480 € sont prévus sur ce compte pour l'année 2023

➤ **Alimentation : Article 60623**

En 2022, une dépense liée à l'alimentation s'est élevée à 1315 €. Il est à noter que ces dépenses correspondent aux actions de la semaine bleue et ateliers seniors.

Pour 2023, il faudrait prévoir un budget de : 2 760 €

Achat de denrées - Repas (semaine bleue)	1300 €
Achat de denrées - Collation (semaine bleue)	60 €
Achat de denrées - Collation (Atelier senior)	180 €
Achat denrée GT ABS	150 €
Achat de denrées complémentaires Aide Alimentaire	900 €
Colis pour les jeunes du bus des possibles	170 €

➤ **Fourniture de petits équipements : Article 60632**

En 2022, pas de dépenses de ce type

Dans le cadre de la nouvelle action aide alimentaire portée par le CCAS, les crédits d'un montant de 121 € sont prévus sur ce compte pour l'année 2023.

- **Fournitures administratives : Article 6064**
En 2022, la dépense s'est élevée à 20,30€
Les crédits d'un montant de 300 € sont prévus sur ce compte pour l'année 2023
- **Autres matières et fournitures : Article 6068**
Les dépenses en matière de fournitures pour l'organisation d'un loto sur la semaine bleue, le Noël solidaire et le colis des aînés en 2022 se sont élevées à 378,55 €
Pour 2023, il faudrait prévoir : 175 € pour le loto de la semaine bleue
- **Contrat de prestation de service : Article 611**
Les dépenses se sont élevées à 1 650€ pour 2022
Pour 2023 elles sont estimées 3 850 €.
- **Location : Article 6125**
En 2022, pas de dépenses de ce type
Dans le cadre de la nouvelle action aide alimentaire portée par le CCAS, les crédits d'un montant de 2400 € sont prévus sur ce compte pour l'année 2023 afin de payer le loyer du local.
- **Maintenance : Article 6156**
En 2022, pas de dépenses de ce type
Dans le cadre de la télétransmission des délibérations du CA CCAS, il a fallu prendre un abonnement Berget Levrault, des crédits d'un montant de 693€ sont prévus sur ce compte pour l'année 2023

Installation Berget Levrault	501 €
Abonnement télétransmission	192 €

- **Autre frais divers : Article 6188**
En 2022, cette dépense concerne la visite de la semaine bleue d'un montant de 300 €. Pour 2023, il faudrait prévoir : 530€ pour pouvoir rajouter la dépense de la séance de cinéma de la semaine bleue qui a été en 2022 imputée sur Fêtes et cérémonies

- **Fêtes et cérémonies : Article 6232**

Arbre de Noël de 2022 des enfants du personnel communal (cartes cadeaux, jouets), d'un montant de : 1 647,1 €

Goûter de Noël de 2022 du 3^{ème} âge à la Maison de Retraite : 122,15 €.

Distribution du colis de Noël de 2022 pour les personnes âgées de 65 ans et + : la dépense s'est élevée à 13 488,05 €.

Cabaret gourmand : 3 681,95 €

Une dépense liée à la semaine bleue « séance cinéma » : 90 €

Au total, pour l'ensemble de ses prestations, la dépense pour l'année 2022 s'est élevée à 19 029,25 €.

Pour l'année 2023, il faudrait consacrer un budget de 20 750 €

Achat de denrées - Goûter Noël EHPAD	600 €
Achat denrée pour Colis de Noël des aînés (314 colis simple + 252 colis double)	14 800 €
Achat boissons (Cabaret Spectacle des aînés)	5350 €

Pour information : les dépenses concernant l'Arbre de Noël des enfants du personnel communal ont été basculées dans le budget général communal

➤ Frais d'affranchissement : article 6261

En 2022, la dépense a été de 696,12 €.

Pour l'année 2023, il faudrait prévoir 1050€ pour cette dépense

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

➤ **Secours d'urgence (bon alimentaire/gaz) : Article 6561**

En 2022, 81,89€ ont été dépensés. Il manque à cette dépense 260,71€ de bons qui ont été imputés par erreur au 6562

Pour 2023, nous prévoyons 1500€

➤ **Aides : Article 6562**

Les dépenses liées au portage de repas à domicile se sont élevées pour l'année 2022 à 724,62 €.

Les dépenses liées aux bourses au permis de conduire se sont élevées pour l'année 2022 à 2250€

Les dépenses liées à la télésurveillance se sont élevées à 723€.

Au total nous avons dépensé 3958,33€

Pour 2023 nous prévoyons un budget de 7650€

facture edf/facture eau	500 €
Facture Auto école (Participation Bourse au permis)	4000 €
Facture Prestataire Delta Revie (Participation Téléassistance)	250 €
Facture Prestataire Présence verte (Participation Téléassistance)	500 €
Facture Traiteur (Participation Portage de repas à domicile) N	1400 €
Facture Traiteur (Participation Portage de repas à domicile) N-1	1000€

➤ **Participation : Article 6574**

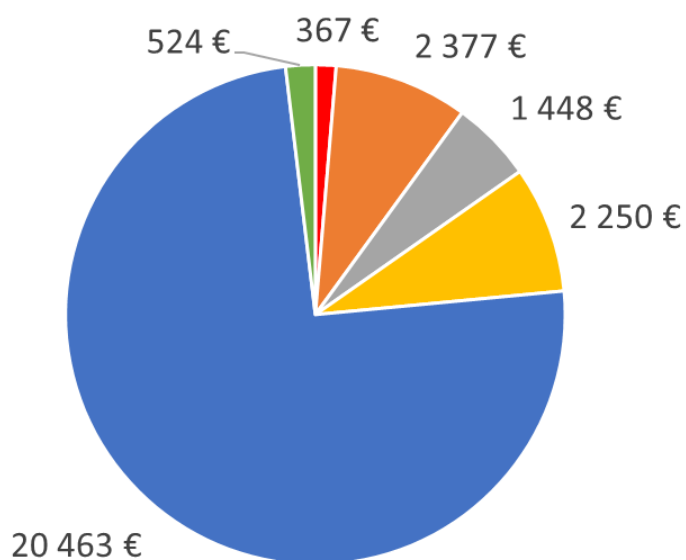
En 2022, pas de dépenses de ce type

Dans le cadre de la nouvelle action aide alimentaire portée par le CCAS, les crédits d'un montant de 6116 € sont prévus sur ce compte pour l'année 2023

Evolution des dépenses 2022-2023 selon les thématiques identifiées dans l'ABS

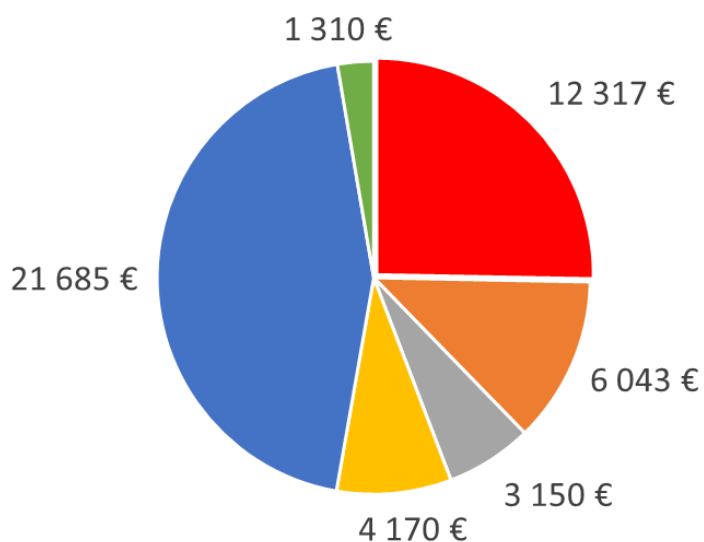
PRECARITE	AIDE ALIMENTAIRE/BON ESENCE
AUTONOMIE	PORTAGE DE REPAS/TELEASSISTANCE
LIEN SOCIAL	COLIS/CABARET
FONC GLOBAL	COURRIERS/ABS/INFORMATIQUE
AUTONOMIE JEUNE	BOURSE PERMIS/BUS DES POSSIBLES
SANTE	ATELIERS SENIORS

BR 2022 : 27 429,44 €



- PRECARITE
- FONC GLOBAL
- AUTONOMIE
- AUTONOMIE JEUNE
- LIEN SOCIAL
- SANTE

BP 2023 : 48 675 €

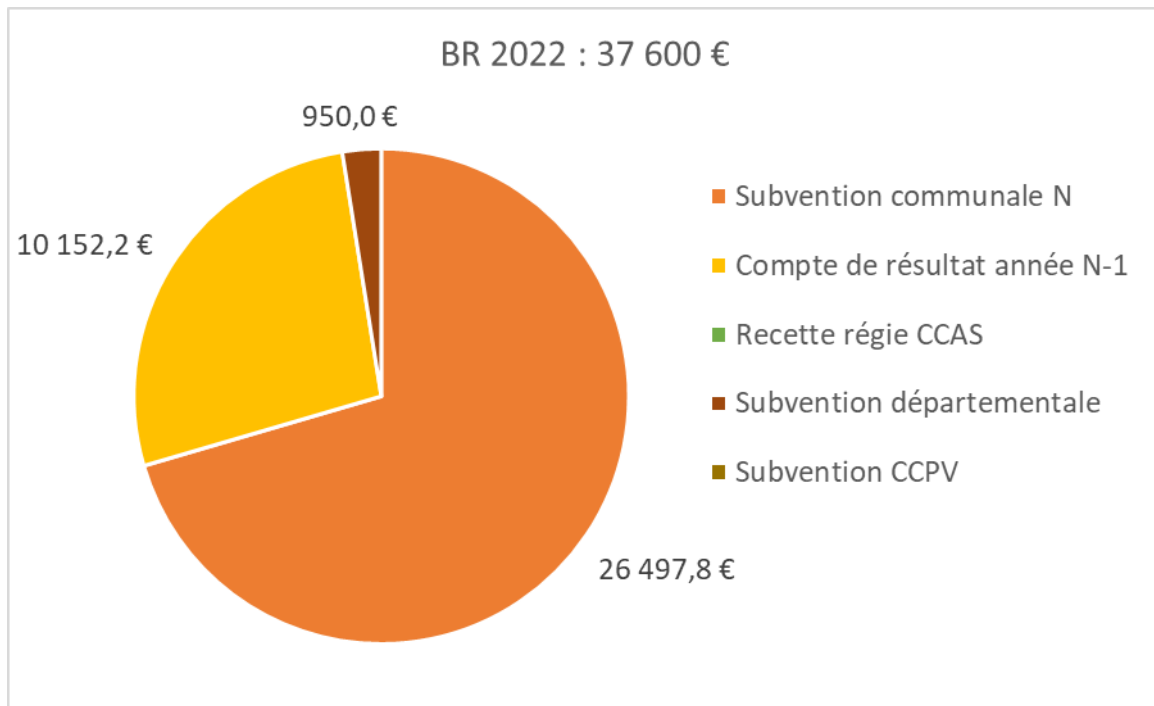


- PRECARITE
- FONC GLOBAL
- AUTONOMIE
- AUTONOMIE JEUNE
- LIEN SOCIAL
- SANTE

RECETTES

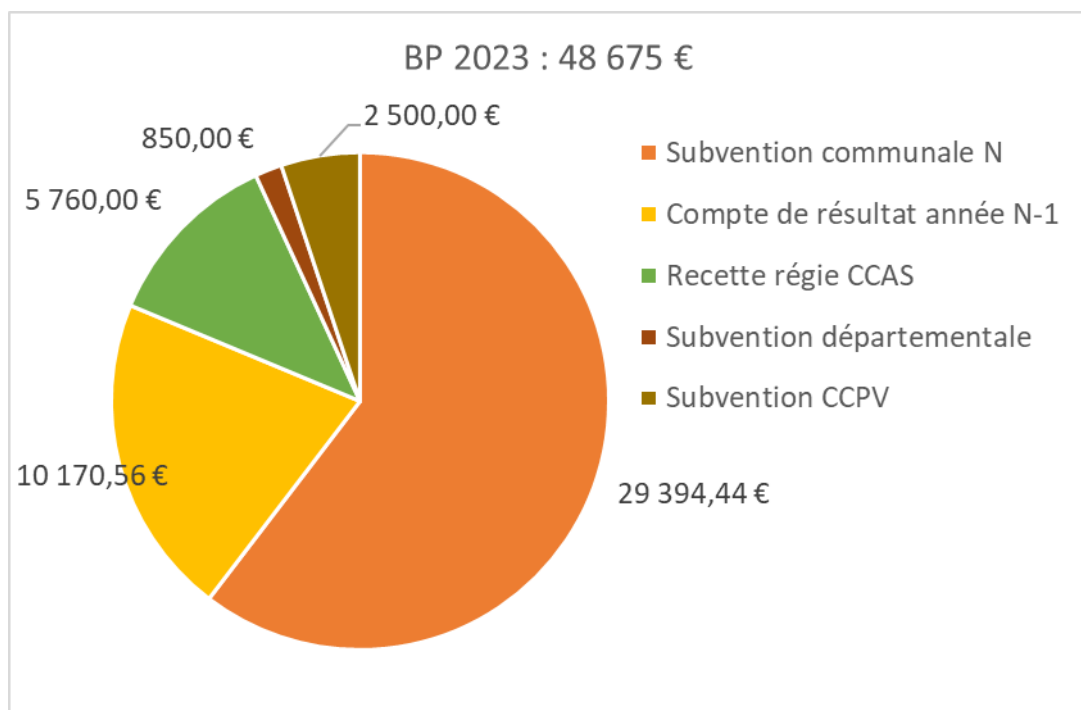
RECETTES 2022 : 37 600 €

- Résultat de fonctionnement reporté : Article 002 : d'un montant de 10 152,20 €
- Subvention département : Article 7473 versement d'un montant de 950 €
- Subvention communale : Article 7474 : versement d'un montant de 26 497,80 €



RECETTES 2023 : 48 675€

- Résultat reporté 2022 : 10 170,56 €
- Subvention département : Article 7473 recette estimée à 850 €
- Subvention communale Rians : Article 7474 versement d'un montant de 29 394,44€
- Subvention CCPV : Article 74741 demande de 2500 €
- Recette régie CCAS : Article 7066 recette estimée à 5 760 €



Le conseil d'administration **PREND ACTE** de la présentation du DOB.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Rians, le 28 mars 2023

Le Président du CCAS
Nicolas BREMOND



Centre Communal d'Action Sociale
RIANS (V.M.)